

PETITION

POUR LE CREOLE AU BAC DANS L'HEXAGONE

Les langues et cultures créoles sont sources de richesse. Leur rayonnement et leur vitalité sont mondialement reconnus. Elles s'expriment notamment à travers des productions artistiques majeures (littérature, musique, peinture...). Leur présence est plus que manifeste dans l'hexagone

Les langues et cultures créoles sont "traces archéologiques" charriant la richesse de civilisations nées dans la barbarie et donc signe du génie humain face au crime contre l'Humanité. Leur présence est plus que manifeste dans l'hexagone

Les langues et cultures créoles sont véhiculées, partagées par près d'un million de locuteurs sur le territoire hexagonal. Par leurs volontés, ils les font vivre et les transmettent à toutes celles et ceux qu'elles attirent à travers les manifestations de rencontre et de partage de tous ordres. Leur présence est plus que manifeste dans l'hexagone

Pourtant

En dépit des dispositions légales du code de l'éducation inscrivant le Créole parmi les langues régionales pouvant donner lieu à **une épreuve facultative** (articles 3 et 5 de l'arrêté du 12 mars 2004) dès la session 2004, et à une **épreuve obligatoire** (arrêté du 26 janvier 2006 paru au journal officiel du 03 février 2006), à compter de la session 2007, au baccalauréat général, **il n'est toujours pas possible à un(e) jeune lycéen(ne) créolophone ou non, résidant dans l'hexagone, de choisir le Créole, d'y suivre les cours dans un lycée et de le présenter au baccalauréat.**

En dépit du CAPES Créole mis en place en 2001 permettant le recrutement de personnel enseignant, **aucun poste n'a été ouvert depuis, dans l'hexagone, afin de permettre à un professeur d'y assurer les cours de Créole**, demandés par des lycéens, appuyés par leurs parents.

Par conséquent :

- nous exigeons que les deux épreuves facultatives et obligatoires de langue régionale option créole au baccalauréat général soit mis en place sur le territoire hexagonal, en particulier dans les Académies de Paris, Créteil et Versailles dès l'année scolaire 2006-2007.
- nous exigeons que la création de poste d'enseignement du Créole soit effective dès l'année scolaire 2006-2007 et que des moyens soient mis en place pour la formation des futurs enseignants en langues et cultures créoles dans l'hexagone, en particulier en région parisienne.

Nom—Prénom	ville	profession	signature

Pétition à retourner impérativement à : Association ERITAJ, 4 rue Erik Satie 94000 CRETEIL
E-mail : eritaj@free.fr

